



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉPARTEMENT DES YVELINES  
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-et-un décembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le huit décembre deux mil vingt-deux, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay.

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

**Quorum : 18**

**Présents : 26**

M. Pascal Thévenot, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, Mme Elodie Simoes, M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, M. Pierre Testu, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Dominique Busigny, Mme Nathalie Normand, Mme Valérie Sidot-Courtois (à compter de la délibération n° 2022-12-21/01 incluse), Mme Valérie Péresse, M. Bruno Larbaneix, M. Arnaud Bertrand, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétrét-Racca, M. Omar N'Dior, M. Marouen Touibi, M. Alexandre Richefort, Mme Christine Decool, M. Amroze Adjuward (à compter de la délibération n° 2022-12-21/01 incluse), M. Philippe Ferret, M. François Daviau.

**Ont donné procuration : 09**

Mme Magali Lamir à M. Pascal Thévenot, Mme Johanne Ledanseur à M. Olivier Poneau, M. Bruno Drevon à Mme Christiane Lasconjarias, Mme Catherine Despierre à Mme Dominique Busigny, Mme Valérie Sidot-Courtois à M. Bruno Larbaneix (jusqu'au compte rendu des actes administratifs inclus), M. Michaël Janot à M. Marouen Touibi, M. Franck Thiébaux à M. Omar N'Dior, M. Pierre-François Brisabois à M. Philippe Ferret, M. Hugues Orsolin à M. François Daviau.

**Absents non représentés : 02**

M. Amroze Adjuward (jusqu'au compte rendu des actes administratifs inclus),  
Mme Sophie Paris.

**Secrétaire de Séance : M. Damien Metzlé**

---

**Délibération n°2022-12-21/04**

**Objet : tarifs municipaux - Année 2023.**

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

Délibération n° 2022-12-21/04

Objet : tarifs municipaux - Année 2023.

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**SUR** proposition du Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** sa délibération n° 2020-05-25/04 en date du 25 mai 2020 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** sa délibération n° 2020-07-01/09 du 1<sup>er</sup> juillet 2020 définissant les modalités de fixation des tarifs municipaux,

**VU** les avis favorables, à l'unanimité, rendus par les commissions Ressources, Aménagement et Environnement, et, Solidarités-Qualité de vie, réunies en séance le 5 décembre 2022,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de modifier les tarifs des services communaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de modifier les tarifs des structures sportives et locations de salles à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Jean-Pierre Conrié, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à la majorité avec 33 voix pour (29 Groupe FVA, MM Ferret, Brisabois, Orsolin et Daviau) et 01 voix contre (M. Adjuward),**

**ADOpte** la modification des tarifs pour l'année 2023, telle que détaillée dans les tableaux annexés à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance le 21 décembre 2022.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20221221-DEL\_22\_12\_21\_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/12/2022

Acte affiché du 27/12/2022 au 28/02/2023